

RAPPORT ANNUEL

2016



Promotion
allaitement maternel
Suisse

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Préface | 3 |
| 1. Stratégie | |
| Vision | 4 |
| Fondation Promotion allaitement maternel Suisse | 4 |
| Champs d'action stratégique..... | 5 |
| Principes d'action | 5 |
| 2. Rapport d'activités 2016 | |
| Transmettre les connaissances | 6 |
| Encourager la mise en réseau | 9 |
| Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré | 13 |
| Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est | 14 |
| Influer sur les processus de décision | 16 |
| Renforcer l'organisation | 17 |
| 3. Finances | |
| Compte de résultat | 18 |
| Bilan | 19 |
| Rapport de l'organe de révision | 20 |
| Soutien financier | 21 |
| 4. Perspectives | 22 |
| Annexe | |
| Membres fondateurs | 23 |
| Conseil de fondation | 23 |
| Commission scientifique | 23 |
| Secrétariat | 24 |
| Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2016 | 24 |
| Codex Panel | 24 |

Impressum

Editeur

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66, fax 031 381 49 67
e-mail : contact@stillfoerderung.ch

Textes

Promotion allaitement maternel Suisse

Illustrations et mise en page

Judith Zaugg, Berne

Impression

Ast & Fischer AG, Wabern

Tirage

115 exemplaires en français, 440 exemplaires en allemand

Selon notre vision, le plus grand nombre possible d'enfants devraient être exclusivement allaités pendant les quatre à six mois suivant la naissance et l'allaitement devrait être poursuivi également après l'introduction d'aliments de complément. Afin d'atteindre cet objectif, le conseil de fondation a défini au cours de l'année sous revue six champs d'action stratégique et présenté des mesures concrètes pour chacun d'entre eux.

En tant que centre de compétences nous soutenons tous les spécialistes actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance en leur fournissant du matériel d'information destiné aux parents. Pour que les parents comprennent et mettent en pratique ces informations, offres et recommandations nous les proposons en de nombreuses langues. Ainsi, nous avons publié en 2016 une version succincte de « Breast is best » en 14 langues. Des séquences clés de ce film de formation, qui a reçu plusieurs distinctions, ont été choisies par notre commission scientifique ; les textes ont été traduits et ajoutés aux images. Il en a résulté un court métrage au sujet de l'allaitement et des avantages du lait maternel qui permet de mieux informer et conseiller les parents qui ne maîtrisent aucune des langues nationales.

Plusieurs études ont mis en évidence que le lait maternel peut aider les prématurés à rattraper leur retard de développement. Le film « L'allaitement des prématurés », que nous avons édité en 2016, montre aux mères et aux pères de manière compréhensible que même les prématurés qui ne disposent qu'un faible réflexe de succion peuvent être allaités.

Le symposium interdisciplinaire de Zurich était consacré au rapport « L'alimentation au cours des mille premiers jours de vie », publié par la Commission fédérale de l'alimentation (COFA), et à l'enquête « L'alimentation des nourrissons en Suisse 2014 » (SWIFS). Un autre thème abordé était le rôle des pères durant le

post-partum car il a été démontré par différentes études que le soutien du père est un élément central pour le succès de l'allaitement. Le symposium de Lausanne a fait le point sur les relations entre l'allaitement maternel et des maladies comme le diabète et l'obésité.

Les dispositions légales relatives à la rémunération de pauses d'allaitement, en vigueur depuis 2014 déjà, continuent à donner lieu à des incertitudes. Afin de soutenir les mères concernées, les réponses aux questions les plus importantes ont été formulées en coopération avec une juriste et publiées sur notre site internet. Il est regrettable que de nombreux employeurs omettent d'informer les futures mères de leurs droits et n'offrent que peu de soutien pour faciliter l'allaitement au lieu de travail. Nous nous engageons dans la mesure du possible pour améliorer cette situation ; au cours de l'année sous revue, nous avons encore une fois adressé directement plusieurs entreprises auxquelles nous avons fourni des informations pertinentes.

Nous sommes sur la bonne voie et comptons poursuivre sur cette voie. Nous remercions sincèrement tous ceux et toutes celles qui nous soutiennent par leurs idées, leurs réseaux et leurs connaissances.

Ursula Zybach
Présidente

1. STRATÉGIE

La stratégie 2013-2016 a été évaluée, la stratégie 2017 élaborée et adoptée par le conseil de fondation.

Vision

Promotion allaitement maternel Suisse a pour but que le plus grand nombre possible d'enfants soient exclusivement allaités pendant les quatre à six mois suivant la naissance et que l'allaitement soit poursuivi également après l'introduction d'aliments de complément.

Fondation Promotion allaitement maternel Suisse

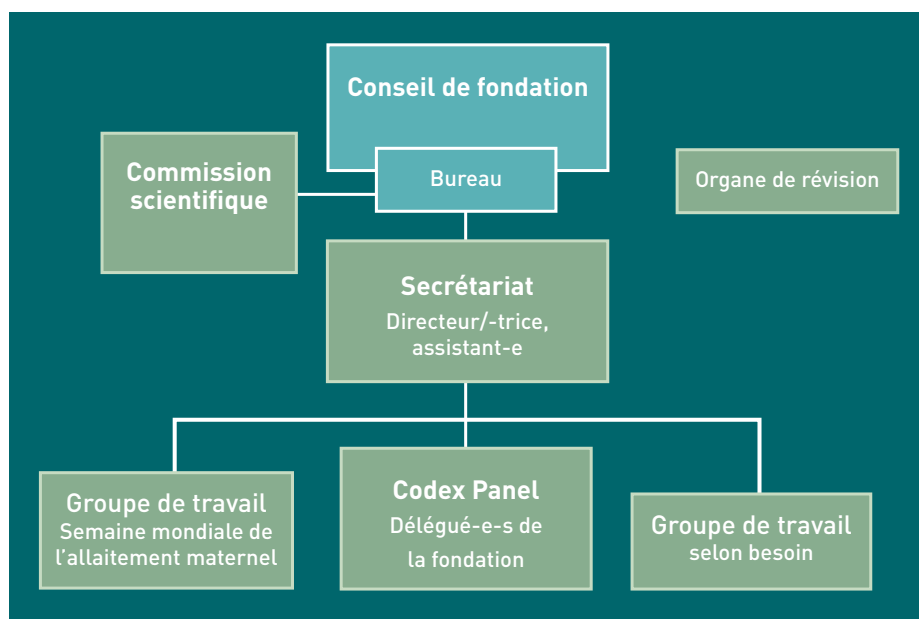
Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert de plateforme d'informations pour les parents et s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Promotion allaitement maternel Suisse s'occupe de la politique de la santé et participe activement au réseau de la santé publique établi en Suisse.

La fondation a son siège auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à Köniz. Ses activités étant reconnues d'utilité publique, elle est exonérée d'impôts. Son secrétariat est doté de 120 % de postes et emploie une directrice et une assistante. Le conseil de fondation ainsi que les autres organes regroupent des spécialistes qui travaillent à titre bénévole ou pour un salaire réduit.

Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par ces organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé :

- Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
- Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
- Association suisse des infirmières puéricultrices (ASISP)
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Croix-Rouge suisse (CRS)
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- La Leche League Suisse (LLLCH)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Promotion Santé Suisse
- Santé publique Suisse
- Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Société Suisse de Pédiatrie (SSP)

Organigramme de Promotion allaitement maternel Suisse



Champs d'action stratégique

1. Transmettre les connaissances

Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement. Les informations doivent être indépendantes de tout produit ou entreprise. Une attention particulière est prêtée aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique, aux jeunes parents et aux parents issus de la migration.

2. Encourager la mise en réseau

Promotion allaitement maternel Suisse est l'interlocuteur central en matière d'allaitement en Suisse. En tant que centre de compétences national, elle assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine. Elle s'engage pour que toutes les organisations concernées transmettent des messages cohérents sur l'allaitement maternel.

3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

Selon les lois en vigueur en Suisse, l'allaitement maternel pendant le travail est protégé au cours de la première année de vie de l'enfant. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons. Elle entretient des contacts avec les fabricants dans le but de les inciter à respecter entièrement la protection de l'allaitement maternel lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

5. Influencer sur les processus de décision

Promotion allaitement maternel Suisse positionne l'allaitement maternel comme un aspect important de la santé publique et s'emploie à ce qu'il soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et la prévention.

6. Renforcer l'organisation

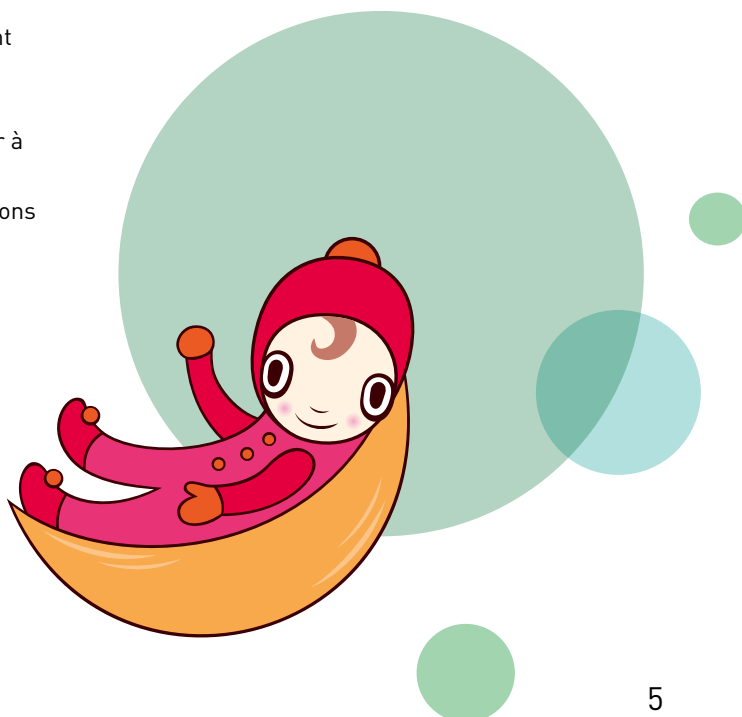
Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée. Des structures souples du secrétariat et des organes contribuent à une utilisation efficace des ressources.

Principes d'action

En ce qui concerne l'allaitement maternel, Promotion allaitement maternel Suisse base son travail sur les principes suivants :

- tenir compte de la santé dans tous les domaines de décision publics
- accroître l'égalité des chances en matière de santé.

La décision des parents de renoncer à l'allaitement, pour des raisons médicales ou autres, est entièrement respectée.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

La structure de ce rapport d'activités se base sur les champs d'action stratégique.

1. Transmettre les connaissances

[Aux spécialistes et aux parents, Promotion allaitement maternel Suisse garantit un accès aux informations sur l'allaitement maternel afin de leur permettre de prendre les décisions adaptées à l'actuelle situation de vie en ce qui concerne l'allaitement. Les informations doivent être indépendantes de tout produit ou entreprise. Une attention particulière est prêtée aux familles défavorisées sur le plan socioéconomique, aux jeunes parents et aux parents issus de la migration.]

Informations fondamentales sur l'allaitement

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à une stratégie globale dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et petits enfants. Cette initiative a été prise suite au constat que dans les années 1980 et 1990, le taux d'allaitement a baissé dans le monde entier tandis qu'un nombre élevé de nourrissons mouraient de dénutrition ou d'infections.

Promotion allaitement maternel Suisse recommande un allaitement exclusif pendant (quatre à) six mois et de poursuivre l'allaitement après l'introduction d'aliments de complément, et ce aussi longtemps que la mère et l'enfant le désirent.

Selon la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tous les enfants devraient être exclusivement nourris au sein jusqu'à l'âge de six mois, l'allaitement pouvant être poursuivi jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà même après l'introduction d'aliments de complément. La Société Suisse de Pédiatrie (SSP) a pris soin de formuler ses recommandations de manière ouverte et flexible. Elle estime qu'il est souhaitable de nourrir le bébé exclusivement au sein jusqu'à l'âge de six mois. L'introduction d'aliments de complément selon les besoins individuels *peut* commencer au plus tôt à la fin du quatrième mois de vie et *doit* commencer au plus tard au début du septième mois.

A court terme, l'allaitement réduit le risque d'infections (nez, gorge, oreilles et tractus gastro-intestinal), de maladies cardiovasculaires, de surpoids, de diabète du

type 2, d'affections du système immunitaire et de cancer chez l'enfant. Il protège contre la mort subite du nourrisson et facilite le bonding. Puisque bon nombre d'hospitalisations peuvent être évitées grâce à l'allaitement, il contribue à réduire les coûts de la santé. C'est le meilleur aliment pour le bébé et une mesure adéquate de prévention primaire. Les mères qui allaitent sont moins à risque de développer un cancer du sein et elles retrouvent plus rapidement leur poids normal. L'allaitement a également des effets positifs sur le lien entre mère et enfant et sur la perception du stress.

Les enquêtes sur la santé menées par l'Office fédéral de la statistique en 2002 et 2007 ont montré que la moitié des mères en Suisse suivent la recommandation de l'OMS. La fréquence de l'allaitement varie fortement entre les régions linguistiques et selon le niveau de formation des femmes.

Des études transversales sur l'alimentation des nourrissons, effectuées en 1994¹, 2003² et 2014³ sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, ont permis d'analyser le taux d'allaitement en Suisse. La durée de l'allaitement a augmenté de manière significative entre 1994 et 2003, puis elle est restée constante jusqu'en 2014. Somme toute, les recommandations actuelles concernant l'allaitement ne sont toutefois pas encore suivies de manière satisfaisante.

La Swiss Infant Feeding Study (SWIFS), menée en 2014, montre que la volonté d'allaiter est largement répandue en Suisse. Près de 95 % des mères le font juste après l'accouchement. Pourtant, le taux d'allaitement exclusif diminue à 71 % durant les deux premiers mois de vie et à 62 % durant les troisième et quatrième mois. Seuls 40 % des enfants sont encore allaités à l'âge de six mois. Beaucoup de mères sèvent donc à

¹ Conzelmann-Auer C., Ackermann-Liebrich U. Frequency and duration of breastfeeding in Switzerland. Soz.-Praeventivmed. 1995;4396-398

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Do Baby-Friendly hospitals influence breastfeeding duration on a national level? Pediatrics. 2005;116:e702-e708

³ Gross K., Späth A., Dratva J., Zemp Stutz E. SWIFS – Swiss Infant Feeding Study. Eine nationale Studie zur Säuglingsernährung und Gesundheit im ersten Lebensjahr. Basel, 2014 (www.swisstph.ch/swifs/f.html)

un moment que les organisations spécialisées considèrent comme loin d'être optimal pour la santé des nouveau-nés. Aucune évolution significative concernant ces faits n'a été observée au cours des dernières années.

L'enquête réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a en outre démontré que la durée de l'allaitement varie fortement selon l'âge de la mère, le niveau de formation et l'activité professionnelle des parents, l'attitude du père et l'origine géographique et culturelle. Une mère plus âgée ou qui a un partenaire, des parents avec un niveau de formation élevé et des pères qui adoptent une position favorable à l'allaitement sont des facteurs qui contribuent à un allaitement prolongé. A l'instar des enquêtes précédentes, la nouvelle étude indique que les enfants nés dans des hôpitaux favorables à l'allaitement maternel sont nourris au sein plus longtemps que les autres.

Les résultats de l'étude laissent supposer que les mères qui sont encouragées dans leur volonté d'allaiter – par le père, leur entourage privé, le personnel des hôpitaux, les spécialistes ou au travail – ont de meilleures chances de mettre en pratique cette intention durant une période prolongée. Le monde du travail prend une influence grandissante parce que les mères rentrent plus tôt à leur place de travail qu'en 2003, et ce souvent avec des taux d'emploi plus élevés. Une mère sur quatre a mentionné le fait de ne pas pouvoir concilier travail et allaitement comme une raison du sevrage précoce. Parmi les mères exerçant une activité professionnelle, une femme sur dix seulement a déclaré avoir été informée par l'employeur de ses droits en tant que mère allaitante.

L'enquête menée en 2014 a par ailleurs montré que pratiquement toutes les femmes enceintes et toutes les mères ont bénéficié de conseils en cas d'allaitement, qu'elles ont jugés très utiles en règle générale.

Matériel d'information

L'ensemble de ce matériel peut être commandé sur le site www.allaiter.ch.

Brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »



La brochure s'adresse aux (futurs) parents et informe sur les aspects essentiels concernant l'allaitement maternel. Très appréciée par le public, elle est disponible en onze langues : français, allemand, italien, albanais, anglais, arabe, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. Les spécialistes se sont félicités de la version arabe, publiée pour la première fois au début de l'année 2016. La brochure était épuisée en peu de temps et a déjà été réimprimée.

Au total, près de 80 000 brochures ont été distribuées en 2016. A titre de comparaison : environ 85 000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

« Nouveaux horizons » – L'allaitement et le post-partum en bande dessinée

La naissance d'un enfant marque le départ pour un voyage riche en nouvelles expériences – surtout s'il s'agit de la première fois. La bande dessinée « Nouveaux horizons » décrit le parcours des jeunes parents Louise et Tom de la naissance de leur petite fille Anne jusqu'au retour progressif à un quotidien normal, en passant par les diverses phases du post-partum. La bande dessinée existe en français (« Nouveaux horizons ») et en allemand (« Neuland »). Chaque mois, une cinquantaine d'exemplaires sont vendus, dont un tiers dans les librairies, ce qui prouve que l'ouvrage a trouvé sa place dans le commerce également.



Vidéo de formation « Breast is best »

Des versions française, allemande, italienne et anglaise du DVD « Breast is best », une vidéo de formation qui a reçu plusieurs prix, sont disponibles. En 2016, environ 200 exemplaires ont été achetés par des spécialistes. Promotion allaitement maternel Suisse se charge également de la distribution du DVD en France, en Allemagne et en Autriche.

Court métrage « Breast is best » en 14 langues



Des séquences clés du film de formation « Breast is best » qui traite de l'allaitement, du lait maternel et du premier contact avec le nouveau-né ont été sélectionnées par la commission scientifique de Promotion allaitement maternel Suisse. Le court métrage qui en a résulté décrit les avantages de l'allaitement pour la mère et l'enfant et peut également apporter un soutien aux spécialistes qui s'occupent de parents allophones.

Depuis décembre 2016, ce court métrage peut être consulté gratuitement sur www.allaiter.ch/courtmetrage en 14 versions linguistiques : français, allemand, italien, anglais, albanais, arabe, espagnol, farsi, kurde, portugais, somali, tamoul, tigrinya et turc.

2. Encourager la mise en réseau

[Promotion allaitement maternel Suisse est l'interlocuteur central en matière d'allaitement en Suisse. En tant que centre de compétences national, elle assure la mise en réseau des groupes professionnels et autres parties prenantes du domaine. Elle s'engage pour que toutes les organisations concernées transmettent des messages cohérents sur l'allaitement maternel.]

Film « L'allaitement des prématurés »



Le lait maternel est particulièrement important pour les prématurés. Il leur permet de rattraper le retard de développement qu'ils accusent par rapport aux enfants nés à terme. Des études récentes ont démontré des effets positifs sur le développement du cerveau et la fonction cardiaque. Mais les mères qui souhaitent allaiter leur prématuré sont souvent confrontées à des difficultés au début. Elles trouvent désormais des instructions simples pour réussir l'allaitement dans un nouveau court métrage réalisé par Promotion allaitement maternel Suisse, disponible en quatre langues (français, allemand, italien et anglais).

Le film peut être visionné gratuitement sur le site www.allaiter.ch/premature. Dans les six mois suivant son lancement, plus de 3000 personnes ont profité de cette offre. Il peut également être commandé sous forme de DVD avec les quatre versions linguistiques français, allemand, italien et anglais.

Questions fréquemment posées (FAQ)

Sous ce titre, des informations complémentaires au sujet de l'allaitement maternel se trouvent sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse.

Symposium interdisciplinaire à Zurich

L'alimentation au cours des mille premiers jours de vie – de la phase prénatale au 3^e anniversaire

Dr Joseph Laimbacher, médecin spécialiste en pédiatrie FMH et membre de la Commission fédérale de l'alimentation (COFA), a présenté le rapport « L'alimentation au cours des mille premiers jours de vie ». Il a recommandé aux spécialistes de tirer les informations directement du rapport de la COFA. La brochure et le dépliant « Alimentation pendant la grossesse et la période d'allaitement », publiés par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFAV), s'adressent par contre aux parents.

« Durant ces mille jours, l'alimentation et la situation métabolique de la femme enceinte, puis du nourrisson et du petit enfant exercent une grande influence sur la physiologie, la croissance, la santé et la condition physique. Ces effets se feront sentir jusqu'à un âge avancé avec, en ligne de mire, les maladies non transmissibles, comme par exemple le diabète du type 2 et l'hypertension. Ces considérations ont incité la Commission fédérale de l'alimentation à élaborer un rapport d'experts « L'alimentation durant les 1000 premiers jours de vie – de la conception au 3^e anniversaire ». Ce rapport à la pointe de la science doit constituer la base à la formulation de recommandations et une stratégie homogènes pour la Suisse en matière d'alimentation pendant la période prénatale et les trois premières années. »

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'alimentation des nourrissons en Suisse – 2014

PD Dr med. Julia Dratva de l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH) à Bâle a fait le point sur l'étude « L'alimentation des nourrissons en Suisse – 2014 ».

« Depuis 1990, année de l'introduction de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (IHAB), un monitoring de l'alimentation des nourrissons est effectué dans notre pays. La Swiss Infant Feeding Study 2014 (SWIFS) est la troisième enquête nationale sur l'allaitement et l'utilisation d'aliments complémentaires. Elle inclut des déterminants tels que le statut socio-économique, la nationalité et les conditions cadres dans les hôpitaux et permet d'analyser les tendances prévalant au cours des vingt dernières années. En abordant des thèmes comme les conditions cadres dans le monde du travail, le soutien par les pères et les réseaux sociaux, cette nouvelle étude place l'alimentation du nourrisson dans le contexte changeant. Les données recueillies permettent en outre d'évaluer l'efficacité de la certification IHAB.

L'exposé présente d'une part les données pertinentes concernant l'allaitement et l'introduction d'aliments complémentaires en Suisse pour les années 2013 et 2014, d'autre part les influences du changement des conditions-cadres sociales. »

Les pères durant le post-partum – une phase importante

Simone Jungi, sage-femme HES, consultante en lactation, Haute école spécialisée bernoise, CAS, a abordé le thème des pères durant le post-partum.

« Beaucoup d'hommes éprouvent aujourd'hui le besoin d'accompagner de près la mère et l'enfant durant la grossesse, la première phase du post-partum et de l'allaitement et de renforcer ainsi la relation entre père et enfant.

Comme il ressort de plusieurs études, les pères ont la plus grande influence sur l'attitude des mères, sur la durée de l'allaitement et d'éventuels problèmes durant cette période et leur attitude personnelle, positive ou négative, se reflète dans le comportement d'allaitement de la mère. Ce sont notamment les femmes issues d'un milieu social défavorisé qui ont indiqué que le soutien de leur partenaire était particulièrement important lorsqu'elles ont décidé d'allaiter.

Au cours de nos longues années d'expériences professionnelles nous avons constaté que durant la grossesse, de nombreux couples n'attachaient pas de priorité aux questions liées à l'organisation de la vie de famille et la nouvelle orientation dans la vie. La préparation à cette aventure « famille » et les informations y relatives font souvent défaut puisque l'attention est focalisée sur la naissance du bébé. Devenir parents, s'occuper du nouveau-né pendant toute la journée mais également les modifications physiologiques chez la femme sont des aspects dont l'importance est souvent sous-estimée. »

Promotion allaitement maternel Suisse a contribué au financement d'une réimpression de la brochure « Les pères durant le post-partum », publiée par Simone Jungi et sa collègue Franziska Bolliger-Kurth. La brochure n'existe qu'en allemand.

A Zurich, nous avons accueilli 75 participants et participantes qui dans leur grande majorité ont donné des feedback positifs sur le symposium. Nous remercions sincèrement l'Hôpital universitaire de Zurich et Dr Katharina Quack Lötscher.

Symposium interdisciplinaire à Lausanne

L'influence du diabète et de l'obésité sur l'allaitement

Dr Gisèle Gremmo-Feger (CHRU Brest) a évoqué l'influence du diabète et de l'obésité sur l'allaitement maternel.

« Le diabète et l'obésité sont des pathologies en constante progression, ce qui pose un problème de santé publique important au niveau mondial. Le nombre de personnes diabétiques dans le monde était estimé à 150 millions en l'an 2000 et ce chiffre devrait doubler au cours des 25 prochaines années. La prévalence du surpoids et de l'obésité ainsi que celle du diabète de type 2 sont également en nette augmentation chez les femmes en âge de procréer. Des données concordantes attestent d'un lien entre l'obésité et des résultats défavorables en termes d'allaitement maternel mais les mécanismes sous-jacents ne sont pas clairs. Alors que l'obésité est un facteur de risque majeur d'insulinorésistance et de diabète, le rôle déterminant de l'insuline dans les processus de la lactation a été récemment élucidé.

Alors que des données récentes mettent en évidence l'existence d'un impact très significatif de l'allaitement sur la future santé métabolique et cardiovasculaire de la mère, il apparaît également que la santé métabolique de la mère influence sa capacité de production de lait et que l'insuline joue un rôle déterminant dans les mécanismes de la production lactée. La compréhension des mécanismes à l'origine d'un retard de montée de lait et d'une insuffisance de lait dans un contexte d'insulinorésistance que ce soit chez des mères présentant un diabète de type 2, une obésité, un syndrome des ovaires polykystiques ou un âge avancé est indispensable afin de mieux définir les stratégies préventives et thérapeutiques permettant de mieux soutenir l'allaitement dans ces populations à risque qui en bénéficient tout particulièrement. »

L'influence de l'allaitement maternel sur les risques d'obésité et de diabète de la mère et l'enfant

Dr med. Erika Nussberger (FMH Pédiatrie, Hôpital d'Enfants de l'Est de la Suisse, Saint-Gall) a expliqué les effets de l'allaitement maternel sur le risque d'obésité et de diabète.

« Une manière importante d'encourager les mères à allaiter leur enfant consiste à nommer les avantages de l'allaitement. Au cours de leur formation, les consultantes en lactation apprennent à expliquer plusieurs, dont l'effet positif de l'allaitement sur les risques d'obésité et de diabète, tant sur l'enfant que sur sa mère.

L'importance du sujet résulte du fait que nous nous trouvons actuellement face à une épidémie mondiale des maladies susmentionnées. S'agissant de maladies chroniques, elles ont des conséquences énormes pas seulement pour la vie quotidienne des patients, leur qualité de vie et leur intégration sociale mais aussi pour toute la société, y inclus les coûts.

Les résultats actuels de la recherche confirment l'effet positif de l'allaitement sur le risque de diabète et d'obésité tant chez l'enfant que chez la mère ; par ailleurs, certaines données suggèrent une relation proportionnelle entre la durée de l'allaitement et l'effet protecteur sur l'obésité et le diabète. Ces faits devraient encourager les médecins, infirmières, sages-femmes et consultantes en lactation d'augmenter leurs efforts pour aider les femmes qui aimeraient allaiter. »

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'étude « MySweetheart »

Olivier Le Dizes (Infirmier consultant) et **Leah Gilbert** (MSc Psychologie, Service d'endocrinologie, diabétologie et métabolisme, CHUV) ont présenté l'étude « MySweetheart », une intervention multidisciplinaire chez les femmes ayant un diabète gestationnel.

« Le diabète gestationnel est une pathologie qui peut augmenter les risques maternels de développer un diabète de type 2 et les maladies cardiovasculaires. Mais cette maladie augmente également les risques de complications périnatales et d'obésité chez son enfant. Comment peut-on prévenir les risques causés par le diabète gestationnel ?

Les différents aspects ciblés dans notre étude seront : l'alimentation, l'activité physique, la santé mentale, le soutien social et l'allaitement maternel. Cette présentation permettra d'exposer notre intervention et en quoi l'allaitement est un élément contribuant à réduire les risques liés au diabète gestationnel.

Pourquoi l'allaitement est un point important de notre intervention ? Dans des études cohorte, l'allaitement permet d'apporter des bénéfices de la santé métabolique à la fois chez la mère et chez l'enfant. Chez la mère, la lactation permet de baisser la concentration de glucose dans le sang, de réduire la résistance d'insuline et d'augmenter la sécrétion d'insuline. Ensemble, ces différents effets de l'allaitement permettent de baisser le risque à long terme : chez la mère, de développer un diabète de type 2 ; chez l'enfant, et basé sur les études cohortes, l'allaitement peut être un facteur protecteur contre le développement du surpoids ou de l'obésité.

Le symposium de Lausanne a été suivi par 91 personnes qui ont jugé les informations reçues comme étant pour la plupart très instructives et utiles pour la pratique. Nous adressons nos vifs remerciements à l'équipe du CHUV : Pascale Gerdy Mamet, Valérie Avignon et Jocelyne Bouton.

Tous les transparents présentés lors des interventions peuvent être consultés sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse.

Présence lors de congrès

Comme dans les années précédentes, Promotion allaitement maternel Suisse était présente à la **Journée d'études de l'ASISP** (Association suisse des infirmières puéricultrices) à Lucerne, au **Congrès de la FSSF** (Fédération suisse des sages-femmes) à Rorschach, au **Congrès de la SSP** (Société Suisse de Pédiatrie) à Berne et à la **Journée d'études de la LLL** (La Leche League) à Zurich.

Promotion allaitement maternel Suisse remercie toutes les personnes qui, à ces différentes occasions, ont manifesté de l'intérêt pour ses stands.

Echanges au niveau européen

Sur mandat du ministère de la santé publique, une campagne consacrée au thème « Allaiter dans l'espace public » va être menée chez nos voisins allemands. Promotion allaitement maternel Suisse a été invitée à la première réunion du groupe d'experts pour un échange d'expériences et pour présenter l'application mamamap, qui a éveillé un vif intérêt auprès des participants.



3. Faciliter la conciliation entre allaitement et travail rémunéré

[Selon les lois en vigueur en Suisse, l'allaitement maternel pendant le travail est protégé au cours de la première année de vie de l'enfant. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés.]

Il est possible de concilier allaitement et travail rémunéré. La personne qui s'occupe de l'enfant peut l'emmener au lieu de travail de la mère, ou celle-ci peut tirer le lait.

Ce sujet fait l'objet de diverses dispositions de la loi sur le travail (LTr) et les ordonnances y relatives (OLT 1 et OLT 3) :

- L'entreprise doit mettre à disposition un local où les mères allaitantes peuvent s'allonger et se reposer dans des conditions adéquates (art. 34 OLT 3).
- Le temps nécessaire à l'allaitement ou à l'extraction du lait doit être mis à disposition des mères qui allaitent. Durant la première année de vie de l'enfant, les pauses d'allaitement suivantes doivent être rémunérées : 30 minutes au minimum pour une durée de travail quotidien jusqu'à quatre heures, 60 minutes au minimum pour plus de quatre heures par jour et 90 minutes au minimum pour plus de sept heures par jour (art. 60, al. 2 OLT 1).
- Aucun rattrapage, ni antérieur, ni ultérieur, n'est dû pour le temps consacré à l'allaitement, qui n'est pas non plus imputé sur d'autres périodes de repos, comme par exemple les vacances (art. 35a, al. 2 LTr).
- Ne sont pas soumis à la loi sur le travail l'administration publique – les dispositions en vigueur relatives à l'allaitement sont pourtant semblables à la loi fédérale – et le secteur de l'agriculture. Les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas non plus valables pour les cadres. Pour les détails, voir les articles 2 et 3 de la LTr.

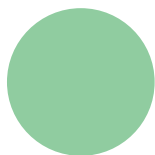
Rémunération des pauses d'allaitement

Les nombreuses questions relevant du domaine juridique qui ont été adressées à Promotion allaitement maternel Suisse ont été rassemblées et traitées en coopération avec une spécialiste. Les réponses peuvent être consultées en français, allemand et italien sur notre site internet (FAQ, « Questions fréquemment posées »). Nous remercions Fabienne Krug du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour son précieux soutien.

La check-list pour les mères qui retournent au travail et qui souhaitent continuer d'allaiter ou de tirer le lait ainsi que la fiche informative pour les employeurs et entreprises peuvent être téléchargées sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse. A part les langues nationales, la fiche informative pour les employeurs existe en anglais, la check-list pour les mères en albanais, anglais, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. En outre, une check-list concernant l'aménagement d'un lieu pour allaiter dans l'entreprise est disponible.

Afin de faire le point sur la situation dans les entreprises, un questionnaire a été élaboré. Il a été adressé à trente employeurs, huit d'entre eux l'ont retourné. La plupart des entreprises qui ont répondu disposent d'un endroit pour allaiter ou sont prêtes à le mettre à disposition sur demande. Par contre, les démarches visant à informer les femmes enceintes de manière proactive de leurs droits concernant les pauses d'allaitement sont plutôt rares. On semble préférer que les mères qui souhaitent continuer d'allaiter après le retour au travail prennent le soin de se mettre au courant. Il est ainsi peu surprenant que les entreprises sont confrontées à un nombre très faible de demandes.

Les contacts avec les entreprises ont permis de leur transmettre des informations et de faire connaître les check-lists publiées par Promotion allaitement maternel Suisse.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS

4. Surveiller les activités promotionnelles de l'industrie et intervenir si besoin est

[Dans le cadre du Codex Panel, Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons. Elle entretient des contacts avec les fabricants dans le but de les inciter à respecter entièrement la protection de l'allaitement maternel lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.]

Diverses réglementations concernant des restrictions de la publicité pour substituts du lait maternel sont actuellement en vigueur.

Loi sur les denrées alimentaires^{4,5}

La loi sur les denrées alimentaires est légalement contraignante. Selon l'ordonnance y relative, la publicité pour les préparations pour nourrissons dans le commerce de détail ainsi que la remise d'échantillons gratuits ou de produits à bas prix ne sont pas permis. Les annonces ne peuvent être placées que dans les publications spécialisées.

Code international⁶

Les recommandations du code international n'ont pas un caractère contraignant. Ils portent sur les « substituts du lait maternel, y compris les préparations pour nourrissons ; autres produits lactés, aliments et boissons, y compris les aliments de complément donnés au biberon, quand ils sont commercialisés ou présentés de toute autre manière comme appropriés, avec ou sans modification, pour remplacer partiellement ou totalement le lait maternel ; biberons et tétines ». Les fabricants sont tenus à ne pas proposer d'incitations financières ou matérielles au personnel médical dans le but de promouvoir des produits qui tombent dans le champ d'application du code.

Code de conduite suisse⁷

Le code de conduite suisse porte sur les préparations pour nourrissons et a été adapté à la situation dans notre pays. Il contient des recommandations supplémentaires sans caractère contraignant. Au contraire du code international, le code suisse ne s'applique pas aux biberons et sucettes. Les illustrations montrant une mère qui donne le biberon à son enfant ne sont toutefois pas tolérées dans la publicité. Tout emballage doit porter la mention que l'allaitement est supérieur aux préparations pour nourrissons, et aucune image d'un nourrisson de moins de six mois ne peut figurer dans la publicité pour préparations de suite. Les donations en espèces ou en nature, directes ou indirectes, au personnel spécialisé sont interdites. Le code de conduite suisse a été signé sur une base volontaire par les membres de la Swiss Infant Nutrition Association SINA, l'organisation faîtière des producteurs d'aliments pour nourrissons.

Le code de conduite suisse est plus restrictif que la loi fédérale en vigueur. De plus, il propose des mesures concrètes, par exemple une liste des slogans publicitaires admis et non admis. Promotion allaitement maternel Suisse se félicite du dialogue avec les producteurs d'aliments pour nourrissons qui a lieu dans le cadre du Codex Panel. Elle y fait valoir les arguments en faveur de la promotion de l'allaitement maternel.

⁴ Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, ODAIOUs, art. 11 (RS 817.02)

⁵ Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 17 (RS 817.022.104)

⁶ OMS : International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes 1981

⁷ Promotion allaitement maternel Suisse et Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux : Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (version révisée 2013)

Tableau synoptique des champs d'application des réglementations relatives aux restrictions publicitaires

| | Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS (1981) | Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (1982, révisé en 2013) | Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 11a Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 17 |
|---|---|--|--|
| Préparations pour nourrissons * | réglementé | réglementé | réglementé |
| Préparations de suite pour nourrissons ** | réglementé | pas de réglementation formelle | non réglementé |
| Biberons et sucettes | réglementé | pas de réglementation formelle | non réglementé |
| Tire-lait | non réglementé | non réglementé | non réglementé |

* Nourriture suffisante jusqu'à l'introduction d'autres aliments ** Après l'âge de 6 mois

Codex Panel

Le respect des restrictions de la publicité est surveillé depuis 1995 par le Codex Panel, une commission paritaire dans laquelle sont représentées l'industrie et Promotion allaitement maternel Suisse. Chaque personne ou institution concernée par la protection de l'allaitement a le droit de dénoncer d'éventuelles infractions auprès du Codex Panel qui examinera ces cas.

Les deux réunions du Codex Panel au cours de l'année sous revue étaient consacrées en premier lieu à l'information mutuelle sur les activités. Les opérateurs de plateformes de commande en ligne ont été informés par écrit de la critique formulée par Promotion allaitement maternel Suisse à leur égard concernant des mesures publicitaires et des rabais nos admis.

Le problème que la publicité licite pour les aliments de suite renvoie sur les préparations pour nourrissons (pour lesquelles la publicité n'est pas admise) a encore fait l'objet de discussions. Dans les pays voisins, on envisage d'introduire les mêmes restrictions publicitaires pour les aliments de suite que pour les préparations pour nourrissons.



6. Renforcer l'organisation

Activités

Au moyen d'un nombre important de manifestations et activités diverses, ce rôle clé de l'allaitement maternel a été mis en lumière. Des semences de tournesol ont été distribuées en tant que symbole de la campagne. Comme de coutume, Promotion allaitement maternel Suisse a pu compter sur la précieuse coopération de l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC, l'Association suisse des infirmières puéricultrices, la Fédération suisse des sages-femmes, la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique et La Leche League Suisse. La graphiste et illustratrice renommée Judith Zaugg a conçu les cartes postales, les affiches ainsi que les sachets pour les semences de tournesol. Près de 8000 cartes postales, 6000 affiches et 11 000 sachets de semences ont été distribués. Les organisations partenaires et des comités d'organisation locaux ont mis sur pied 138 activités sur les plans local et régional. La campagne a bénéficié du soutien financier apporté par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Promotion Santé Suisse et Medela SA.



Allaiter dans l'espace public

Chaque femme a le droit d'allaiter où et quand elle veut. En principe, il n'y a rien de plus naturel que d'allaiter en route également mais il s'agit au commencement d'un apprentissage aussi bien pour la mère que pour l'enfant. Il est donc souhaitable de parfois disposer d'un endroit calme et tranquille. Les espaces allaitement publics proposés par des magasins, des pharmacies, des bibliothèques, des restaurants, etc. s'y prêtent idéalement. L'application **mamamap** permet de les trouver rapidement et facilement. Elle est régulièrement mise à jour et adaptée aux développements techniques. Ce répertoire électronique gratuit, qui contient déjà plus de 1000 espaces allaitement, est consulté par près de 1300 personnes par mois.

[Promotion allaitement maternel Suisse assure le financement de ses activités opérationnelles grâce à une gestion des processus adaptée. Des structures souples du secrétariat et des organes contribuent à une utilisation efficace des ressources.]

Organes

Conseil de fondation et bureau

Au cours de l'année sous revue, le conseil de fondation s'est réuni à deux reprises sous la direction d'Ursula Zybach. Il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2015 ainsi que le budget et la planification annuelle pour 2017, la stratégie 2017 et le règlement d'organisation.

Le bureau a accompagné la direction opérationnelle et veillé à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. Lors de ses trois réunions en 2016, il a entre autres élaboré et soumis à l'approbation du conseil de fondation le règlement d'organisation et la stratégie 2017.

Commission scientifique

La commission scientifique a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et la directrice de Promotion allaitement maternel Suisse. Elle s'est réunie deux fois sous la direction de Dr med. Katharina Quack Lötscher au cours de l'année sous revue. Des questions liées aux contenus ont été discutées par courriel.

La commission scientifique a entièrement remanié la brochure d'allaitement et sélectionné les séquences du film « Breast is best » qui a été traduit en dix langues supplémentaires. Elle a pris position au sujet de l'aide-mémoire « Protection solaire pour la mère durant la période d'allaitement » et sur un article traitant des carences chez les nouveau-nés allaités. De plus, elle s'est prononcée au sujet du dépliant « Alimentation pendant la grossesse et la période d'allaitement », publié par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.



mamamap.ch

3. FINANCES

Compte de résultat

| en CHF | 2016 | 2015 |
|---|--------------------|--------------------|
| Recettes découlant de projets | 161'505.99 | 223'834.12 |
| Recettes découlant de matériel d'information | 145'579.75 | 138'256.75 |
| Subventions de fonctionnement | 153'405.16 | 152'867.00 |
| Donation extraordinaire | 57'150.20 | |
| Total Produits d'exploitation | 517'641.10 | 514'957.87 |
| Dépenses pour projets | -145'736.82 | -137'543.73 |
| Dépenses pour matériel d'information | -72'174.90 | -145'966.43 |
| Charges de personnel | -149'487.35 | -150'438.41 |
| Autres charges d'exploitation | -47'441.69 | -39'090.17 |
| Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles | -3'117.00 | -3'117.00 |
| Total Charges d'exploitation | -417'957.76 | -476'155.74 |
| Résultat d'exploitation | 99'683.34 | 38'802.13 |
| Produits financiers (intérêts bancaires) | 56.75 | 230.25 |
| Charges financières (frais bancaires) | -215.42 | -370.79 |
| Résultats de l'exercice avant flux de fonds de projet | 99'524.67 | 38'661.59 |
| Prélèvement du fonds de projet | 0.00 | |
| Attribution au fonds de projet | -60'000.00 | |
| Résultats de l'exercice en faveur du capital de fondation | 39'524.67 | 38'661.59 |

Bilan au 31 décembre

| ACTIF | en CHF | 2016 | 2015 |
|---|--------|-------------------|-------------------|
| Trésorerie | | 379'125.93 | 341'351.52 |
| Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services | | 5'575.80 | 16'930.00 |
| Autres créances à court terme | | 00.00 | 80.65 |
| Stocks | | 34'887.15 | 21'889.15 |
| Actifs de régularisation | | 23'532.15 | 432.00 |
| Total Actif circulant | | 461'121.03 | 380'683.32 |
| Immobilisations corporelles | | 3'016.50 | 6'133.50 |
| Total Actif immobilisé | | 3'016.50 | 6'133.50 |
| TOTAL ACTIF | | 464'137.53 | 386'816.82 |
| PASSIF | en CHF | 2016 | 2015 |
| Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services | | 28'384.15 | 44'902.02 |
| Autres dettes à court terme | | -557.89 | |
| Provisions à court terme | | 40'000.00 | 36'393.00 |
| Passifs de régularisation | | 17'764.80 | 26'500.00 |
| Total Capitaux étrangers à court terme | | 84'591.06 | 107'795.02 |
| Total Capitaux étrangers | | 84'591.06 | 107'795.02 |
| Fonds de projet | | 60'000.00 | 0.00 |
| Capital de fondation | | 279'021.80 | 240'360.21 |
| Résultats de l'exercice en faveur du capital de fondation | | 39'524.67 | 38'661.59 |
| Total Capitaux propres | | 378'546.47 | 279'021.80 |
| TOTAL PASSIF | | 464'137.53 | 386'816.82 |

3. FINANCES

Rapport de l'organe de révision



VON GRAFFENRIED
TREUHAND

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Promotion allaitement maternel Suisse, Köniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Promotion allaitement maternel Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 23 mars 2016, ce dernier a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.


Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

Berne, le 22 février 2017 ge/stn

Von Graffenried AG Treuhand


Peter Geissbühler
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes:
Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Von Graffenried AG Treuhand
Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11, Fax +41 31 320 56 90

Soutien financier

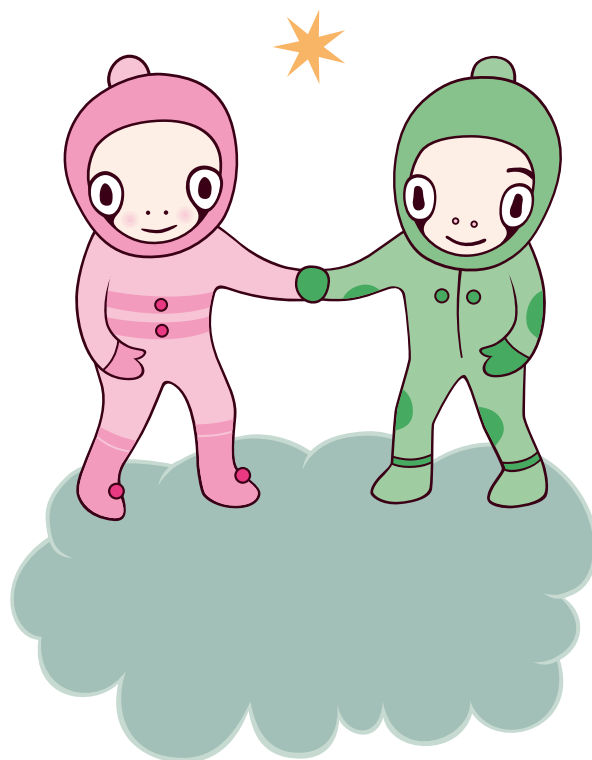
Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu Promotion allaitement maternel Suisse durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement, en finançant certains projets ou par des donations :

- Antistress AG
- Ardo medical SA
- Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire
- Association suisse des consultant·es en lactation IBCLC (ASCL)
- Association suisse des infirmières puéricultrices (ASISP)
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
- Croix-Rouge suisse (CRS)
- Edition Careum
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- Fondation Larsson Rosenquist
- Fondation pour la Recherche Nutritionnelle
- Fondation Sana
- Hirslanden Baby
- La Leche League Suisse (LLL)
- Ligue suisse contre le cancer
- Loterie Romande
- Medela SA
- Migesplus
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Pharmacies Toppharm
- Promotion Santé Suisse
- Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Swiss Infant Nutrition Association (SINA)
- Weleda SA

Un soutien financier a été accordé par les cantons suivants :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug, Zurich

Promotion allaitement maternel Suisse tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.



4. PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2017 :

Mise en pratique de la stratégie

La stratégie 2017 doit être mise en pratique. Le financement des activités opératives de la fondation restera l'objectif prioritaire du conseil de fondation et du secrétariat.

Brochure d'allaitement

Entièrement remaniée par la commission scientifique, la brochure d'allaitement sera réimprimée en 2017, les adaptations nécessaires seront effectuées en anglais, portugais, turc et tamoul. De plus, la brochure sera traduite en tigrinya.

Brochure pour pères et mères

Il est prévu de publier une nouvelle brochure qui présente des messages simples, d'un côté aux pères et de l'autre côté aux mères. Elle est conçue de manière à éveiller l'intérêt du groupe cible des jeunes adultes, et ce tant au niveau du contenu que du graphisme. Elle s'adresse non seulement à la future mère mais également et directement à son partenaire.

Concept :

- La brochure peut se lire des deux côtés : les pages qui s'adressent aux futurs pères abordent le sujet sous un angle différent que celles qui s'adressent aux futures mères.
- La mise en page est caractérisée par des couleurs intenses et des éléments graphiques expressifs.
- Des photos grand format de jeunes adultes, de parents ou de mères avec leurs bébés mettent en relief le plaisir lié à l'allaitement.
- Brefs et écrits dans un langage courant, les textes sont facilement compréhensibles.
- La brochure présente des faits connus et moins connus concernant le lait maternel et met en avant l'importance de l'allaitement pour la mère, l'enfant et le père.
- On renonce sciemment aux instructions pour allaiter correctement et aux conseils en cas de problèmes médicaux ; les lecteurs et lectrices trouveront par contre des liens vers des sources d'informations supplémentaires.

Allaitement et travail

L'attention est portée sur le prolongement de la durée de l'allaitement, à atteindre en facilitant la conciliation entre allaitement maternel et travail. On continuera de sensibiliser les employeurs à leur tâche de soutenir les mères qui désirent allaiter et de créer un environnement adapté. Les objectifs de Promotion allaitement maternel Suisse seront, d'une part, de motiver un plus grand nombre d'entreprises à mettre en place une infrastructure favorisant l'allaitement et d'autre part, d'informer les mères de leurs droits. Depuis peu, on trouve sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse des réponses aux questions souvent posées (FAQ) et d'autres informations relevant du domaine juridique.

Publicité pour les préparations pour nourrissons

Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que les restrictions concernant la publicité pour préparations pour nourrissons, exigées par l'OMS, soient également appliquées en Suisse.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2017

La semaine mondiale de l'allaitement maternel du 16 au 23 septembre 2017 sera placée sous le thème « L'allaitement nous concerne tous ». Comme d'habitude, Promotion allaitement maternel Suisse se chargera de mettre à disposition du matériel promotionnel pour soutenir les activités.

Symposiums 2017

Un symposium consacré au « Soutien à l'allaitement maternel au CHUV » aura lieu le 12 septembre à Lausanne. Améliorer la compréhension des différences culturelles et supprimer les obstacles qui y sont liés, tel sera le thème du symposium interdisciplinaire « Compétence transculturelle » du 31 août à Zurich.



ANNEXE

Membres fondateurs

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Comité suisse pour l'UNICEF
Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
Croix-Rouge suisse (CRS)
CSS Assurance
Fédération des médecins suisses FMH
Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
Helsana Assurances SA
La Leche League Suisse (LLL)
Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Santé publique Suisse
Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie (SSP) et par l'Association suisse des infirmières puéricultrices (ASISP), une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

Conseil de fondation

Présidente (ad personam)

* Ursula Zybach

Ingénieur en technologie alimentaire diplômé EPF

Membres (toutes ad personam)

PD Dr med. Nicole Bürki

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

Annemarie Gluch

Diététicienne diplômée ES ASDD

Eva Maria Laederach

EMBA HSG, lic. phil. I

Prof. Dr med. Nicole Ochsenbein

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

* Dr med. Katharina Quack Lötscher

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH,
MPH, présidente de la commission scientifique

* Etienne J. Verrey

Ancienne présidente de la commission fédérale pour
les questions féminines (2008-2015)

Miriam Wille

Sage-femme BSc, consultante en lactation IBCLC

* Membres du bureau

Commission scientifique

Présidente (ad personam)

Dr med. Katharina Quack Lötscher

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Membres (tous ad personam)

Prof. Dr med. Christian P. Braegger

Médecin spécialiste en pédiatrie FMH

PD Dr med. Julia Dratva

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Prof. Silvia Honigmann

Diététicienne diplômée ES ASDD

Verena Marchand

Consultante en lactation IBCLC

Therese Röthlisberger

Consultante en lactation IBCLC

Elisabeth Schneider-Feusi

Infirmière puéricultrice

Dr med. Cora Vökt

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH,
consultante en lactation IBCLC

Miriam Wille

Sage-femme BSc, consultante en lactation IBCLC

Renate Wasem

Animatrice LLL

Secrétariat

| | |
|-------------------|------------|
| Christine Brennan | Directrice |
| Judith Lucy | Assistante |

Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2016

| | |
|--------------------------------------|---|
| Rita Bieri | Association suisse des infirmières puéricultrices (ASISP) |
| Christine Brennan | Promotion allaitement maternel Suisse |
| Isabella Meschiari | La Leche League Suisse (LLL) |
| Sandra Meyerhans | Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL) |
| Dr med. Monya Todesco | Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO) |
| jusqu'en nov. 2016 : Ramona Brotschi | Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) |
| depuis nov. 2016 : Doris Keller | Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) |

Codex Panel

Promotion allaitement maternel Suisse

| | |
|-------------------------------------|--|
| Rita Bieri | Association suisse des infirmières puéricultrices (ASISP) |
| Prof. Dr med. Christian P. Braegger | Société Suisse de Pédiatrie (SSP) |
| Christine Brennan | Promotion allaitement maternel Suisse |
| Cornelia Conzelmann | UNICEF Suisse |
| Silvia Marwik | Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL) et La Leche League Suisse (LLL) |
| jusqu'en mai 2016 : Miriam Wille | Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) |
| depuis mai 2016 : Doris Keller | Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) |

Swiss Infant Nutrition Association (SINA)

| | |
|--------------------------|-----------------------------|
| Daniel Bärlocher | Bimbosan AG |
| Nicole Eckert | Hero AG |
| Vanessa Guyaz | Milupa SA |
| Alexander Maier | Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG |
| Andrea Mutter | Holle baby food GmbH |
| Dr Sabine von Manteuffel | Nestlé Suisse SA |

Secrétariat

| | |
|--------------------------|---|
| Dr Karola Krell, avocate | Swiss Infant Nutrition Association (SINA) |
|--------------------------|---|

Adresse

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66
Fax +41 (0)31 381 49 67

www.allaiter.ch
contact@stillfoerderung.ch

Relation bancaire : Bank Coop, 4002 Bâle
CH28 0844 0731 9302 9001 8



Promotion
allaitement maternel
Suisse